



Procès-verbal
Conseil d'établissement
École Le Rucher
Réunion tenue le 12 mars 2024



Étaient présents

Membres parents :

Daigle, Rachel
Grenier, Alexandra
Handfield-Leblond, Chantal
Doyon, Kime

Substitut:

Meunier, Véronique

Membres du personnel :

Boily, Isabelle
Lavallée, Mylène
Tanguay, Maryse
Albert, Loïc
Gingras-Pageau, Jessica

Substitut:

Jacques, Marilaine

Direction

DesNoyers, Mathieu

Étaient absents

Turgeon-Blanchet, Carolane
Miron, Annie
Huot, Philippe

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation des membres et des substituts. Vérification du quorum et des présences.
3. Nomination d'un secrétaire
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Revue et adoption du procès-verbal du 30 janvier 2024
6. Questions afférentes au procès-verbal
7. Parole au public
8. Formation des membres du CÉ : information
9. Projet éducatif 2023-2028: adoption
10. Vote par courriel : adoption
11. Consultation sur les biens et services pour l'année 2024-2025 : consultation
12. Principes d'encadrement des frais chargés aux parents 2024-2025: adoption
13. Consultation des élèves : adoption
14. Plan de lutte à la violence et à l'intimidation : adoption
15. Prochain CÉ :
16. Demande de changement de date pour le CÉ du 12 juin : adoption
17. Circulation : discussion
18. Critères de sélection de la direction d'établissement : adoption
19. Éclipse solaire le 8 avril 2024
20. Comité de parents du CSSP : information
21. Droit de parole :
 - 21.1 à la présidente;
 - 21.2 aux enseignantes;
 - 21.3 à la représentante des professionnelles
 - 21.4 à la représentante du service de garde;
 - 21.5 au représentant du personnel de soutien;
 - 21.6 à la direction
22. Varia
23. Levée de l'assemblée

Ce procès-verbal est disponible, mais il
n'a pas encore été approuvé par le
Conseil d'établissement.

--	--

Rachel Daigle
Présidente

Mathieu DesNoyers
Direction

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.		Ouverture de la séance et mot de bienvenue Ouverture de l'assemblée à 19h02
2.		Vérification du quorum et des présences Nous avons quorum.
3.		Secrétaire Loïc Albert sera le secrétaire.
4.	271-CÉ 23.24.41	Lecture et adoption de l'ordre du jour SUR PROPOSITION de Kyme Doyon et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.
5.	271-CÉ 23.24.42	Revue et adoption du procès-verbal du 30 janvier 2024 SUR PROPOSITION de Chantal Handfield-Leblond et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal.
6.		Questions afférentes au procès-verbal Il n'y a aucune question.
7.		Parole au public

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		Il n'y a aucun public ce soir.
8.		Formation des membres du CÉ : information Rachel Daigle présidente nous rappelle l'obligation de suivre la formation pour les membres du CE qui n'auraient pas visionné les capsules l'an dernier.

9.	271-CÉ 23.24.43	Projet éducatif 2023-2027: adoption L'article 209.1 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, en application de l'article 459.2; L'article 36 prévoit que l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire; L'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif; Par ailleurs, l'article 37 établit ce que doit comporter le projet éducatif et prévoit notamment que les orientations et objectifs du projet soient cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire; L'article 74 prévoit que le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert et que, sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école; Cette analyse s'effectue en concertation et avec la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire; Au cours de l'année scolaire 2023-2024, l'école a tenu un tel processus de concertation; Le projet éducatif a été présenté par la direction et des échanges se sont tenus à ce sujet entre les membres du conseil d'établissement; SUR PROPOSITION de Rachel Daigle et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter le projet éducatif. Que le projet éducatif soit transmis au centre de services scolaire au cours des prochains jours et que par la suite, il soit rendu public au terme du délai à être convenu avec le centre de services scolaire.
10.		Vote par courriel : adoption

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
	271-CÉ 23.24.44	Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 26 février 2024 par le directeur pour autoriser deux sorties d'élèves. <i>Chers membres du conseil d'établissement,</i> <i>Nous réalisons en ce moment dans notre classe un projet pour aider une cause sociale qui nous tient à coeur. Nous souhaitons aller faire du bénévolat aux Amis Soleil à Saint-Bruno. Il s'agit d'un organisme qui accueille des personnes ayant un handicap physique et/ou intellectuel pour offrir un répit aux familles. Le transport serait assuré par un parent-accompagnateur.</i> <i>Pourrions-nous sortir du périmètre de l'école pour aller animer une activité auprès de cette clientèle? Cette sortie aurait lieu le 1er mars en avant-midi. Merci d'avoir pris le temps de nous lire.</i> <i>Alexis Buric, Fabio Bribosia, Éloir Savaria De la classe A56</i> <i>Chers membres du conseil d'établissement,</i> <i>Nous sommes très reconnaissants de votre travail et de votre sagesse envers notre petite école. Nous faisons un projet pour aider les causes sociales. Nous souhaitons aller faire du bénévolat au carrefour familial de Sainte-Julie. Pourrions-nous sortir du périmètre de l'école? Ça serait le lundi 11 mars en avant-midi. Merci d'avoir pris le temps de nous lire.</i> <i>De Aliciane, Faustine, Alexe, Louam et Louis-Félix De la classe A56</i> Cette consultation par courriel était nécessaire parce qu'une décision devait être prise à l'intérieur d'un court délai, avant la tenue de la présente rencontre du conseil d'établissement. Tous les membres ont répondu et ont accepté les demandes. SUR PROPOSITION de Kyme Doyon et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'approuver les deux demandes.
11.		Consultation sur les biens et services pour l'année 2024-2025 : consultation Mme Meunier propose l'ajout d'un poste de TES vu les importants besoins à l'école. Pour la bibliothèque, certains parents proposent une campagne de financement spécifique.
12.		Principes d'encadrement des frais chargés aux parents 2024-2025: adoption

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
	271-CÉ 23.24.45	Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la <i>Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres</i> conformément à l'article 212.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles. Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école. Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre); Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec : • les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion; • le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre); • les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre). Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école (ce considérant n'est pas applicable pour les centres). Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Ils en viennent à la conclusion de geler les montants pour 2024-25, considérant la hausse de 5\$ l'an dernier. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marilaine Jacques il est résolu à l'unanimité.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2024-2025. Ces principes d'encadrement sont : Un maximum de 70 \$ pour le matériel didactique et les photocopies; Environ 70 \$ pour l'achat du matériel à usage personnel.
13.	271-CÉ 23.24.46	Consultation des élèves : adoption Aucune idée de sondage n'est évoquée pour l'instant outre celui qui sera déployé par le comité du plan de lutte. SUR PROPOSITION de Alexandra Grenier et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter cette décision.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
14.	271-CÉ 23.24.47	Plan de lutte à la violence et à l'intimidation : adoption L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la direction de l'école; Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école; En vertu de l'article 75.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par la direction envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par la direction auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci; Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible; La direction a présenté l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence; Les membres du CÉ échangent au sujet du projet présenté; Mathieu DesNoyers et Jessica Gingras-Pageau attirent notre attention vers certains changements qui ont été apportés au plan de lutte. Certains changements portent notamment sur les violences à caractère sexuel. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Handfield-Leblond, il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence proposé par la direction de l'école pour l'année scolaire. DE MANDATER la direction afin de distribuer aux parents un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
15.		Prochain CÉ : La prochaine séance du CE aura lieu le 1^{er} mai 2024.
16.	271-CÉ 23.24.48	Demande de changement de date pour le CÉ du 12 juin : adoption Après discussion, le conseil se réunira donc à 18h30 le 10 juin (en remplacement du 12). EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Rachel Daigle, il est résolu à l'unanimité : D'ADOPTER la nouvelle date.
17.		Circulation : discussion Depuis les dernières interventions ainsi que la présence quotidienne le matin de Mme Chantal Handfield-Leblond et de Marilaine Jacques du s.d.g., M. Mathieu affirme que la situation semble s'améliorer. Mais les défis concernant le comportement de certains parents automobilistes demeurent nombreux.
18.	271-CÉ 23.24.49	Critères de sélection de la direction d'établissement : adoption Madame Rachel D'aigle présente le document sur les critères Les membres proposent un certain nombre de valeurs qu'ils aimeraient voir considérées. Mme Daigle en prend note et proposera une synthèse de tout cela. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Rachel Daigle il est résolu à l'unanimité : D'ADOPTER les critères de sélection d'une direction d'école.
19.		Éclipse solaire le 8 avril 2024 Les écoles du CSSP seront ouvertes le jour de l'éclipse. Il y aura du transport le matin, mais pas le soir. Les enseignants seront invités à animer au moins une activité en lien avec l'éclipse.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		Les élèves marcheurs devront obligatoirement quitter AVEC un parent à 15h20. Aucun élève ne partira seul pendant l'événement qui se terminera à 16h40. La direction informera les parents et le personnel sous peu du protocole qui sera mis en place
20.		Comité de parents du CSSP : information Rachel Daigle nous présente quelques informations. Notamment le fait que le comité de parents est en recrutement de parents qui souhaiteraient s'impliquer.
21.		Droit de parole : 21.1 à la présidente; - Mme Rachel Daigle informe l'équipe de 6^e que les parents de l'OPP sont très motivés à l'idée de s'impliquer pour la fête de 6^e. Leurs idées fusent déjà! 21.2 aux enseignantes; - Isabelle Boily se montre heureuse à l'idée de vivre la <i>semaine de la lecture</i> qui approche. - Maryse Tanguay évoque l'édition 2 de <i>l'activité rassembleuse</i> qui a eu lieu il y a deux semaines. Un franc succès d'ailleurs. 21.3 à la représentante des professionnelles - Jessica Gingras-Pageau annonce que Claudia, notre psychologue, a quitté l'école. Elle est remplacée par Marie Castelin. - Les professionnels sont en mode « passage au primaire ou passage au secondaire » à cette époque de l'année. 21.4 à la représentante du service de garde; - Mylène Lavallée présente les difficultés qui seront soulevées pour l'organisation des postes selon le moment où sera signée la convention collective. Ce sera un défi. 21.5 au représentant du personnel de soutien; - Marilaine Jacques nous précise que le mot d'ordre est vraiment « Entraide » du côté du personnel de soutien. Ce fut le cas aujourd'hui particulièrement. 21.6 à la direction
22.		Varia Aucun aspect soulevé.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
23.	271-CÉ 23.24.50	Levée de l'assemblée L'assemblée est levée à 20h51. SUR PROPOSITION de M. Loïc Albert et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée.

Loïc Albert
Secrétaire